


Envoyé en préfecture le 24/02/2022
Reçu en préfecture le 24/02/2022
Affiché le 
ID : 079-200041317-20220207-C__54_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

SEV - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES POUR LES ACTIONS 2022 LIÉES À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE - BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU VIVIER ET DES GACHETS I ET III

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Jacques Billy à Claude BOISSON, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Alain LECOINTE à Séverine VACHON, Sophia MARC à Johann SPITZ, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

SEV - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES POUR LES ACTIONS 2022 LIÉES À LA PROTECTION DE LA RESSOURCE - BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE DU VIVIER ET DES GACHETS I ET III

Monsieur **Elmano MARTINS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération C-3-05-2019 de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 27 mai 2019 relative à la prise de compétence « eau » au 1^{er} janvier 2020,

Considérant l'avis positif du comité de pilotage du 22 novembre 2021 sur le projet de Contrat territorial Re-Sources 2022-2027 portant sur la reconquête de la qualité de l'eau des captages d'eau potable du Vivier et des Gachets I et III,

La présente délibération vise à solliciter des subventions auprès de l'Agence l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour l'animation, les actions et des acquisitions foncières pour l'année 2022 liées à la protection de la ressource.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de solliciter à cet effet les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les montants suivants :

L'animation, les actions et les acquisitions foncières du programme 2022 sont estimées à 791 883 € HT.

Coût estimé de l'animation 2022 : 136 500 € HT	
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sollicitée :	60%
Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine sollicitée :	20%
Coût estimé des actions 2022 : 289 046 € HT	
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sollicitée :	50%
Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine sollicitée :	10%
Subvention du Département des Deux-Sèvres sollicitée (sur études) :	20%
Coût estimé des actions foncières 2022 (acquisition et aménagement foncier) : 366 337 € HT	
Subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sollicitée :	50%
Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine sollicitée (pour les acquisitions) :	10%
Participation du Département des Deux-Sèvres :	25%

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres pour les actions récurrentes menées dès 2022 et liées à la protection de la ressource en eau sur le bassin d'alimentation des captages d'eau potable du Vivier et des Gachets I et III ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres des aides financières aux taux les plus élevés possibles ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elmano MARTINS

Vice-Président Délégué